



Paul REYNE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ ESC

13, RUE HENRI CHOQUET
B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

TÉL. : 03.86.93.98.50

FAX : 03.86.93.98.55

e-mail : cabinetreyne@wanadoo.fr

REUSSIR
Association Loi 1901
3 Boulevard Pierre de Coubertin
58001 NEVERS

Siren : 344 632 294

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

REUSSIR
Association Loi 1901
3 Boulevard Pierre de Coubertin
58001 NEVERS

Siren : 344 632 294

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

(Période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019)

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REUSSIR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mai 2020 sur les bases des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.


1

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Varennes Vauzelles,

Le 24 juillet 2020

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Chopinet - B.P. 90031
58541 VARENNES VAUZELLES Cedex



PAUL REYNE
Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB	AC				
	Frais de recherche et de développement	AD	AE				
	Concessions brevets droits similaires	AF	AG	10 573,13	10 471,13	102,00	137,64
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				3 300,00
	Avances et acomptes	AL	AM				
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	168 165,11	65 106,90	103 058,21	109 534,83
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	AS	29 080,44	25 961,87	3 118,57	1 835,08
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	119 512,40	86 094,99	33 417,41	35 325,11
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Immobilisations Financières						
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	100,00		100,00	100,00
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	350,00		350,00	350,00
	Prêts	BF	BG	36 290,53		36 290,53	31 619,53
Autres immobilisations financières	BH	BI	1 027,30		1 027,30	1 027,30	
TOTAL (II)	BJ	BK	365 098,91	187 634,89	177 464,02	183 229,49	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En-cours de production de biens	BN	BO				
	En-cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 884,08		3 884,08	3 569,70
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	183 245,75	11 201,79	172 043,96	160 005,98
	Autres créances (3)	BZ	CA	193 901,49		193 901,49	185 157,74
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	186 076,85		186 076,85	181 688,63
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	16 116,95		16 116,95	5 178,04
TOTAL (III)	CJ	CK	583 225,12	11 201,79	572 023,33	535 600,09	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CL						
Primes et remboursement des obligations	(V) CM						
Ecart de conversion actif	(VI) CN						
TOTAL ACTIF	CO	1A	948 324,03	198 836,68	749 487,35	718 829,58	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

**Du 01/01/2019
Au 31/12/2019**
**Du 01/01/2018
Au 31/12/2018**

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	3 000,00
	Ecart de réévaluation (2)	DC	
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)	DF	
	Autres réserves	DG	361 388,24
	Report à nouveau	DH	
	Résultat de l'exercice	DI	58 462,98
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total des capitaux propres		DL	422 851,22
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	Total des autres fonds propres		DO
Provisions	Provisions pour risques	DP	4 500,00
	Provisions pour charges	DQ	66 006,26
	Total des provisions		DR
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	84 620,40
	Emprunts et dettes financières divers	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 985,99
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 178,74
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 092,43
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 162,80	
Autres dettes	EA	1 089,51	
Produits constatés d'avance (4)	EB		
Total des dettes		EC	256 129,87
Ecart de conversion passif		ED	
TOTAL PASSIF		EE	749 487,35
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	116,07	43 466,50

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

**Du 01/01/2019
Au 31/12/2019**
**Du 01/01/2018
Au 31/12/2018**

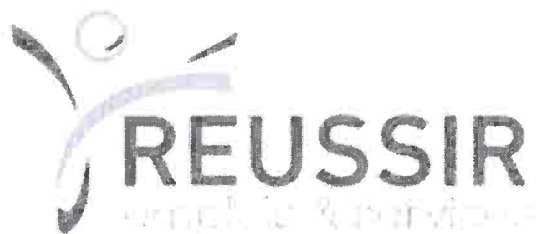
		France		Exportation			
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Biens	FD		FE		FF	
	Services	FG	1 475 136,49	FH		FI	1 475 136,49
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	1 475 136,49	FK		FL	1 475 136,49
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	269 744,80
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	20 936,20
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 815,49
	Total des produits d'exploitation (2)						FR
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS	
	Variation de stock					FT	
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	
	Variation de stock					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	124 752,51
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	104 428,98
	Salaires et traitements					FY	1 185 778,04
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	236 726,21
	Dotations aux amortissements					GA	16 750,84
	Dotations aux provisions :						
	- sur immobilisations					GB	
	- sur actif circulant					GC	3 295,85
	- pour risques et charges					GD	33 481,20
	Autres charges (12)					GE	5 118,75
Total des charges d'exploitation (4)						GF	1 710 332,38
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	57 300,60
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers	De participations (5)					GJ	485,42
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers						GP	485,42
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 247,57
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières						GU	2 247,57
RESULTAT FINANCIER						GV	-1 762,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	55 538,45

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

Du 01/01/2019
Au 31/12/2019Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		55 538,45	30 308,51	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA 2 924,53		
	Sur opérations en capital	HB	6 210,00	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	HD 2 924,53	6 210,00	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE		
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH 0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI 2 924,53	6 210,00	
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL 1 771 042,93	1 530 710,83	
TOTAL DES CHARGES		HM 1 712 579,95	1 494 192,32	
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN 58 462,98	36 518,51	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G 2 924,53	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont	amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC	
		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



**Adresse : 3 BVD PIERRE DE COUBERTIN
58000 NEVERS**

Téléphone : 03.86.36.00.00

e-mail : danielle.fonteneau@reussirdanslanievre.fr

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN 2019

Exercice 2019

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **749 487** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de **1 771 043** euros et un total des charges de **1 712 580** euros, dégagant ainsi un résultat de **58 463** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apportée.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Nouvelle méthode de calcul de la provision pour les indemnités de fin de carrière :

Au 31/12/2016 cette provision s'élevait à 32 525 euros.

Il a été décidé que la provision serait désormais calculée pour les salariés âgés de 57 ans et plus.

Un complément sera constaté lorsque le nouveau calcul produira une somme supérieure à la provision.

La provision existante est augmentée de 33 481 euros en 2019 soit 66 006 euros.

La provision pour risque concernant le licenciement d'un salarié à hauteur de 4500.00 euros est maintenu.

COVID 19

L'émergence du COVID-19 début 2020 et son expansion depuis lors ont affecté l'activité économique du premier semestre 2020.

A la date d'arrêter des comptes, l'impact de cet événement, ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

Informations relatives au Bilan

Total du Bilan (net) 749 487 €

➤ Actif

○ Immobilisations et Amortissements

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2019

Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Acquisitions N	Sorties N	Situation au 31/12/N
20500000	Immobilisations incorporelles	10 321 €	252 €		10 573 €
21300000	Constructions	166 700 €			166 700 €
21350000	Installation agencement aménagement	1 465 €			1 465 €
21500000	Matériels informatique et bureau	25 689 €	3 391 €		29 080 €
21810000	Installations Générales et agencements	29 453 €	4 971 €		34 424 €
21820000	Matériel de Transport	64 447 €	1 000 €		65 447 €
21830000	Matériel Informatique	4 875 €			4 875 €
21840000	Mobilier	14 766 €			14 766 €
23200000	Dénomination REUSSIR	3 300 €		3 300 €	0 €
26110000	Parts sociales ENERCOOP	100 €			100 €
27110000	Parts sociales CM ET CE	350 €			350 €
27500000	Prêts effort construction - immo financières	32 247 €	4 671 €		36 918 €
27510000	Dépôt de garantie propos immo	400 €			400 €
TOTAL		354 113 €	14 285 €	3 300 €	365 098 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019

Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Amortissements N	Sorties N	Situation au 31/12/N
28053000	Autres Immobilisations incorporelles	10 183 €	288 €		10 471 €
28150000	Matériels et Outillages	57 165 €	6 477 €		63 642 €
28135000	Aménagement construction	1 465 €			1 465 €
28150000	Matériels informatique et bureau	23 854 €	2 108 €		25 962 €
28181000	Installations Générales et agencements	3 314 €	3 488 €		6 802 €
28182000	Matériel de Transport	56 014 €	3 982 €		59 996 €
28183000	Matériel Informatique	4 874 €			4 874 €
28184000	Mobilier	14 014 €	408 €		14 422 €
TOTAL		170 883 €	16 751 €	€	187 634 €

○ **Provisions**

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2019					
Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Situation au 31/12/N
	Provisions pour risques et charges	9 253 €		4 753 €	4 500 €
	Provisions pour dépréciation de comptes de tiers	11 839 €	3 296 €	3 933 €	11 202 €
	Provisions pour dépréciation de comptes financiers				
	Provisions pour retraite	32 525 €	33 481 €		66 006 €
TOTAL		53 617 €	36 777 €	8 686 €	81 708 €

○ **Etats des Créances**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles sont dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les produits à recevoir sont valorisés sur la base des conventions passées avec les différents financeurs.

ECHEANCIER DES CREANCES AU 31/12/2019			
Rubriques	Total	à 1 an au plus	à plus d'un an
Prêts	36 291 €		36 291 €
Autres immobilisat° financières	627 €		627 €
Clients douteux ou litigieux	11 202 €	11 202 €	
Autres créances clients	172 044 €	172 044 €	
Personnel et comptes rattachés	150 €	150 €	
Divers (subvention + formation)	186 505 €	186 505 €	
Débiteurs divers	7 246 €	7 246 €	
Charges constatées d'avances	16 117 €	16 117 €	
Acompte fournisseur	3 884 €	3 884 €	
Total	434 066 €	397 148 €	36 918 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2019		
		Total
Subventions	Subvention Conseil Départemental	9 450 €
	Subvention FSE	76 969 €
	Subvention DIRECTTE	12 987 €
	Subvention PLIE	87 099 €

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
 59641 VARENNES VAUZELLES Cedex

Total	-	-	186 505 €
-------	---	---	-----------

➤ Passif

○ Etats des dettes

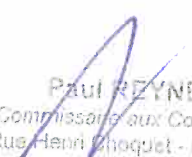
ECHEANCIER DES DETTES AU 31/12/2019			
Rubriques	Total	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	84 620 €	15 586 €	69 034 €
Acompte client	3 986 €	3 986 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 179 €	19 179 €	
Dettes Fiscales et sociales	146 092 €	146 092 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 163 €	1 163 €	
Autres Dettes	1 090 €	1 090 €	
Produits Constatés d'avance			
Total	256 130 €	187 096 €	69 034 € -

Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit : il s'agit d'un découvert bancaire.

DETAIL DES CHARGES A PAYER AU 31/12/2019		
		Total
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		205 €
Intérêts courus/emprunts	89 €	
Intérêts courus à payer	116 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 701 €	10 701 €
Factures non Parvenues		
Dettes fiscales et sociales		49 710 €
Personnel - congés à payer	29 311 €	
Personnel - charge à payer		
Charges à payer	2 533 €	
Charges sur congés à payer	12 596 €	
Charges sur prime à payer		
Organisme sociaux, charges payé	5 270 €	
Autres dettes		1 090 €
Charges diverses à payer	1 090 €	
Total	61 706 €	61 706 €

DETAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE AU 31/12/2019	
	MONTANTS
Eau - Electricité	49 €
Crédit-bail	824 €
Maintenance	1 916 €
Assurance	1 005 €
Documentation	471 €
Publicité	200 €
Téléphone	370 €
Cotisations	1 125 €
Tickets restaurant	10 157 €

Total	16 117 €
-------	----------


Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
48641 VARENNES VAUZELLES Cedex